



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/228

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Crédit Municipal de Bordeaux. Projet d'acquisition de locaux à Besançon. Information.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale fort de plus de 210 ans d'existence, le Crédit Municipal développe ses actions autour d'une vocation sociale affirmée par l'octroi de micro crédits (prêts sur gages et micro crédits personnels), et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de toute acquisition ou cession d'actifs dont le prix atteint 10% des immobilisations nettes¹ de la Caisse ou 1% de son total bilan². Compte-tenu du montant du projet d'acquisition d'actif détaillé ci-après, une information vous est due.

Caractéristique du projet d'acquisition d'actif :

Dans le cadre de la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, le Crédit Municipal de Bordeaux est désormais locataire de l'agence de Besançon, dont le propriétaire est la Caisse de Dijon.

Compte-tenu du tarif onéreux de la mise en vente de ces locaux et de l'ampleur des travaux de restructuration à envisager sur l'agence de Besançon, il est apparu opportun au Crédit Municipal de Bordeaux d'acquérir un local plus approprié à ses besoins professionnels.

Dans ce cadre, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux du 25 mars dernier a donné son accord sur le projet d'acquisition d'un immeuble à Besançon d'environ 215 m², au prix de 310 000 euros TTC (frais de notaire et d'agence inclus).

Au regard du document fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce projet d'acquisition d'actif.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

¹ Montant total des immobilisations nettes du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2013 égal à 1.281.105 euros.

² Montant total du bilan du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2013 égal à 214.169.215 euros.

CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE SEANCE DU 25 MARS 2015

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

27 MARS 2015

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

Bureau du Courrier

Etaient présents :

Messieurs François AUDIBERT, Alain de CHILLY, Francis DELCROS, Alain DIDIER, Jean-Pierre GUYOMARC'H

Etaient représentés :

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ
Madame Maribel BERNARD, par Monsieur Alain DIDIER
Madame Anne BREZILLON, par Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H
Monsieur Nicolas FLORIAN, par Monsieur François AUDIBERT

Etait excusé :

Monsieur Matthieu ROUYEYRE

Secrétaire de séance :

Monsieur Alain DIDIER

Assistaient également à la séance :

Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général
Madame Magali DOMICILE, Directrice de l'Administration Générale
Monsieur Pierre SUBREVILLE, Commissaire aux comptes KPMG

Affaire n° 2015/02

PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A BESANÇON

PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A BESANÇON

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, nous sommes désormais locataires de l'agence de Besançon, dont le propriétaire est la Caisse de Dijon.

Cette dernière ayant mis en vente ces locaux à un tarif très onéreux et considérant la configuration actuelle de cette agence, son emplacement et la nécessité d'y effectuer des travaux de restructuration pour l'adapter à nos besoins professionnels, nous avons fait le choix de quitter ces locaux.

Après la mise en œuvre d'actives recherches depuis quelques mois, une opportunité se présente dans le cadre de la cession d'un immeuble sis à Besançon, d'une superficie de 215 m² environ, correspondant en tous points à nos besoins, tant en termes d'emplacement, de commodités, que de configuration des lieux.

Consécutivement aux négociations engagées avec le vendeur, ce dernier accepte de nous céder ses locaux moyennant la somme de 310 000 euros TTC (frais de notaire et d'agence inclus).

En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous prie de bien vouloir donner votre accord sur le projet d'acquisition d'un local à Besançon et autoriser le Directeur Général à :

- signer l'acte d'achat et tous documents afférents à cette opération, dans le respect de l'enveloppe financière ci-dessus mentionnée ;
- procéder aux travaux d'aménagement (notamment en termes de sécurité) et de mise aux normes réglementaires éventuellement nécessaires.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de « toute acquisition d'actifs dont le prix atteint 10 % des immobilisations nettes de la Caisse ou 1 % du total de son bilan ». Compte-tenu du montant évalué de cette acquisition, elle fera l'objet d'une information présentée en Conseil Municipal.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 25 mars 2015

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,



Chantal BOURRAGUÉ